



Refus de poser mes congés payés

Par **sabrinana**, le **12/09/2014** à **19:57**

Bonjour à toutes et tous,

Voilà mon problème : je suis une fille de 23 ans en contrat pro dans un grand groupe, il se termine le 30 septembre, je viens de découvrir qu'il me reste 6 jours de congés payés à prendre.

Je le notifie à mon responsable qui me les refuse car je suis censée former ma remplaçante...

Il veut me les payer, mais vu mon salaire, ça ne m'intéresse pas.
Est ce légal de me les refuser ? Que faire ?

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **12/09/2014** à **20:01**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et comme ces 6 jours ont vraisemblablement été acquis après le 1er juin 2014, l'employeur n'a d'autant plus aucune obligation que vous les preniez au lieu de vous les indemniser...

Par **sabrinana**, le **12/09/2014** à **20:07**

Merci de votre réponse.

Je pensais que l'employeur avait l'obligation d'accepter les congés des salariés en gardant la main mise sur la date, évidemment...

En quoi le fait qu'ils soient acquis après le 1er juin 2014 change cette obligation, puisque je quitte l'entreprise ?

Merci

Par **P.M.**, le **12/09/2014** à **20:53**

La période d'acquisition des congés payés va du 1er juin de n au 31 mai de n + 1 pour une prise du 1er mai de n + 1 au 31 avril de n + 2 peu importe que vous quittiez l'entreprise...

Par **sabrinana**, le **13/09/2014** à **17:04**

Bon.

Merci de votre aide.